

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

VICTOR TURQUAN

## **Le dénombrement des étrangers en France (suite et fin)**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 35 (1894), p. 452-463

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1894\\_\\_35\\_\\_452\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1894__35__452_0)

© Société de statistique de Paris, 1894, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

II.

LE DÉNOMBREMENT DES ÉTRANGERS EN FRANCE (*Suite et fin*).

CLASSEMENT DES ÉTRANGERS PAR SEXE ET PAR ÉTAT CIVIL.

*Classement des étrangers par sexe.*

La distinction des étrangers recensés par sexe n'a été faite qu'à partir de 1861 ; il n'est donc pas possible de connaître avant cette époque la proportion respective du sexe masculin et du sexe féminin. Voici quel a été le nombre d'étrangers dans chacun des deux sexes à chacun des dénombrements depuis 1861 :

Années.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Proportion d'hommes pour 100 femmes
1861. . . . .	291,552	214,829	135
1866. . . . .	373,074	281,962	132
1872. . . . .	404,344	336,324	120
1876. . . . .	436,404	365,350	119
1881. . . . .	556,652	444,438	125
1886. . . . .	617,586	508,945	121
1891. . . . .	598,693	531,518	113

L'on peut dire que la proportion du sexe masculin, toujours supérieure à celle de l'autre sexe, s'est abaissée au fur et à mesure que le nombre des étrangers augmentait, ce qui démontre que l'effectif des femmes étrangères s'est accru plus rapidement que celui des hommes.

L'on comptait, en 1861, 136 hommes pour 100 femmes de nationalité étrangère, aujourd'hui cette proportion est descendue à 113 hommes pour 100 femmes. Le fait même de l'accroissement continu de la proportion des femmes, abstraction faite du nombre absolu des étrangers, semble être un indice nouveau de la tendance qu'ont eue ces étrangers à fixer leur domicile dans notre pays.

Une remarque importante a, d'ailleurs, été déjà faite à cet égard, au sujet du mariage des étrangers dans notre pays ; le nombre de femmes perdant la qualité de Française par leur union avec des étrangers est plus grand que celui des étrangères acquérant la nationalité française par leur mariage avec des Français.

Cette observation générale étant faite, il est intéressant d'examiner comment la moyenne de 113 hommes pour 100 femmes se décompose lorsque l'on considère au lieu de l'ensemble de la France, chacun des 87 départements. Voici (p. 453) un tableau présentant cette proportion pour les départements.

Il ressort de ce tableau, dans lequel il n'a été tenu aucun compte du nombre absolu des étrangers présents dans chaque département, que la proportion moyenne des hommes, par rapport à 100 femmes, est susceptible de varier, suivant les départements, de plus du simple dans les Côtes-du-Nord où dominent les Anglais, au quadruple dans la Savoie, où les Italiens sont en grand nombre. Autour de la

moyenne avec des proportions variant de 110 à 120 étrangers pour 100 étrangères, viennent se grouper 13 départements seulement, situés pour la plupart dans le bassin de la Seine. Mais les régions où il y a le plus de femmes parmi les étrangers sont nettement séparées de celles qui en comptent le moins.

**Population étrangère recensée en France.**

Numéros d'ordre.	Départements.	Nombre d'hommes pour 100 femmes.	Numéros d'ordre.	Départements.	Nombre d'hommes pour 100 femmes.
1	Ain . . . . .	130	45	Loiret . . . . .	98
2	Aisne . . . . .	126	46	Lot . . . . .	108
3	Allier . . . . .	121	47	Lot-et-Garonne . . . . .	101
4	Alpes (Basses-) . . . . .	204	48	Lozère . . . . .	149
5	Alpes (Hautes-) . . . . .	129	49	Maine-et-Loire . . . . .	62
6	Alpes-Maritimes . . . . .	115	50	Manche . . . . .	81
7	Ardèche . . . . .	134	51	Marne . . . . .	113
8	Ardennes . . . . .	104	52	Marne (Haute-) . . . . .	183
9	Ariège . . . . .	131	53	Mayenne . . . . .	68
10	Aube . . . . .	138	54	Meurthe-et-Moselle . . . . .	104
11	Aude . . . . .	140	55	Meuse . . . . .	120
12	Aveyron . . . . .	140	56	Morbihan . . . . .	84
13	Bouches-du-Rhône . . . . .	120	57	Nièvre . . . . .	117
14	Calvados . . . . .	98	58	Nord . . . . .	103
15	Cantal . . . . .	138	59	Oise . . . . .	135
16	Charente . . . . .	151	60	Orne . . . . .	101
17	Charente-Inférieure . . . . .	142	61	Pas-de-Calais . . . . .	116
18	Cher . . . . .	104	62	Puy-de-Dôme . . . . .	124
19	Corrèze . . . . .	164	63	Pyrénées (Basses-) . . . . .	94
20	Corse . . . . .	145	64	Pyrénées (Hautes-) . . . . .	122
21	Côte-d'Or . . . . .	166	65	Pyrénées-Orientales . . . . .	117
22	Côtes-du-Nord . . . . .	47	66	Territoire de Belfort . . . . .	113
23	Creuse . . . . .	139	67	Rhône . . . . .	124
24	Dordogne . . . . .	119	68	Saône (Haute-) . . . . .	150
25	Doubs . . . . .	136	69	Saône-et-Loire . . . . .	128
26	Drôme . . . . .	109	70	Sarthe . . . . .	85
27	Eure . . . . .	113	71	Savoie . . . . .	218
28	Eure-et-Loir . . . . .	113	72	Savoie (Haute-) . . . . .	152
29	Finistère . . . . .	100	73	Seine . . . . .	101
30	Gard . . . . .	143	74	Seine-Inférieure . . . . .	112
31	Garonne (Haute-) . . . . .	108	75	Seine-et-Marne . . . . .	171
32	Gers . . . . .	109	76	Seine-et-Oise . . . . .	128
33	Gironde . . . . .	107	77	Sèvres (Deux-) . . . . .	152
34	Hérault . . . . .	123	78	Somme . . . . .	134
35	Ille-et-Vilaine . . . . .	58	79	Tarn . . . . .	105
36	Indre . . . . .	114	80	Tarn-et-Garonne . . . . .	107
37	Indre-et-Loire . . . . .	98	81	Var . . . . .	126
38	Isère . . . . .	184	82	Vaucluse . . . . .	144
39	Jura . . . . .	192	83	Vendée . . . . .	101
40	Landes . . . . .	135	84	Vienne . . . . .	100
41	Loir-et-Cher . . . . .	128	85	Vienne (Haute-) . . . . .	131
42	Loire . . . . .	169	86	Vosges . . . . .	124
43	Loire (Haute-) . . . . .	141	87	Yonne . . . . .	161
44	Loire-Inférieure . . . . .	170			
				Moyenne générale . . . . .	113

C'est ainsi que tous les départements contigus du Calvados à la Vienne et de là au Finistère forment un groupe dans lequel la proportion des hommes est inférieure à celle des femmes. C'est dans les Côtes-du-Nord (47 hommes pour 100 femmes), l'Ille-et-Vilaine (58 hommes), Maine-et-Loire (62 hommes), la Mayenne (68 hommes), la Manche (81 hommes), le Morbihan (84 hommes) et la Sarthe (85 hommes) que l'on compte le plus de femmes, toutes proportions gardées, parmi les étrangers. En dehors de ce groupe, il n'y a que dans les Basses-Pyrénées que le nombre d'étrangères dépasse celui des étrangers.

Il y a égalité entre les deux sexes, dans les départements de la Vienne et du Finistère ; dans la Seine, la Vendée et Lot-et-Garonne, le nombre de femmes est à peine inférieur à celui des hommes — 101 : 100.

Mais au fur et à mesure que l'on s'avance vers l'Est et le Nord-Est, en s'éloignant de l'Atlantique, on trouve des proportions de plus en plus fortes en faveur du sexe masculin.

D'une manière générale, la proportion des deux sexes tend à s'égaliser dans les départements qui renferment de grandes villes ; de plus, il est à remarquer que la proportion des hommes est à peine supérieure à celles des femmes : 103 et 104 hommes pour 100 femmes dans les départements qui confinent à la Belgique et au Luxembourg, comme le Nord, les Ardennes, Meurthe-et-Moselle, et aussi 94 à 109 hommes pour 100 femmes, dans ceux qui sont voisins de l'Espagne, en y comprenant la Haute-Garonne et la Gironde.

Au contraire, les départements voisins de la Suisse et surtout ceux qui sont près de la frontière d'Italie comptent une très grande proportion d'hommes, pouvant aller au double, par exemple, dans la Savoie : 218 hommes pour 100 femmes.

#### *Classement des étrangers d'après leur état civil.*

C'est en 1891 pour la première fois que l'administration a distingué les individus de nationalité étrangère suivant leur âge et leur état civil. Il n'y a donc pas lieu de faire des rapprochements avec des données similaires recueillies à d'autres époques.

Classée par état civil, la population étrangère présente au 12 avril 1891 s'est trouvée répartie comme il suit :

Étrangers.	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total des deux sexes.
Célibataires . . .	353,653	295,085	648,738
Mariés . . . . .	210,392	191,451	401,843
Veufs. . . . .	34,027	44,241	78,268
Divorcés . . . . .	621	741	1,362
Total. . .	598,693	531,518	1,130,211

Considérés séparément pour chacun des deux sexes et ramenés à un chiffre de 100 individus, les nombres ci-dessus donnent lieu aux proportions suivantes :

Étrangers.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Célibataires . . . . .	59.1	55.6
Mariés . . . . .	35.1	36.2
Veufs. . . . .	5.7	8.1
Divorcés . . . . .	0.1	0.14
<b>Total. . . . .</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

Plus de la moitié et près des trois cinquièmes des étrangers qui habitent la France sont donc célibataires, et plus du tiers d'entre eux sont mariés.

D'autre part, voici à titre de comparaison les chiffres relatifs à l'ensemble de la population française.

	Population totale (nombre absolu).		Proportion pour 100.	
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Célibataires. . . . .	10,242,723	9,463,657	54.1	49.3
Mariés. . . . .	7,640,305	7,656,679	40.4	39.9
Veufs . . . . .	1,032,650	2,060,778	5.4	10.7
Divorcés . . . . .	16,676	19,917	0.09	0.1
<b>Total. . . . .</b>	<b>18,932,354</b>	<b>19,201,031</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

De la comparaison de ces chiffres avec les précédents il résulte que les célibataires dans chacun des deux sexes sont plus nombreux chez les étrangers, toutes proportions gardées, bien entendu, que dans la population générale, tandis que, conséquemment, les mariés sont en moins grand nombre, ainsi que les veufs.

L'on rencontre plus de divorcés chez les étrangers que chez les Français.

Cette forte proportion des célibataires des deux sexes s'explique à la fois par l'âge des étrangers et la profession qu'ils exercent, beaucoup immigrèrent vers 20 ou 25 ans et sont ouvriers ou domestiques, professions dans lesquelles, à cet âge, peu de gens ont contracté mariage.

#### CLASSEMENT DES ÉTRANGERS PAR PROFESSION ET PAR CONDITION.

Pour la première fois également, en 1891, le dénombrement a tenu compte, dans des relevés distincts, des professions exercées par les étrangers.

Voici le tableau de la population professionnelle des étrangers :

**TABLEAU.**

GROUPES  PROFESSIONNELS.	POPULATION ÉTRANGÈRE.											
	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.				LES DEUX SEXES RÉUNIS.			
	0	20	60 ans	TOTAL.	0	20	60 ans	TOTAL.	0	20	60 ans	TOTAL.
	à 20 ans.	à 60 ans.	et au- dessus.		à 20 ans.	à 60 ans.	et au- dessus.		à 20 ans.	à 60 ans.	et au- dessus.	
I. Agriculture . . . . .	49,559	71,306	11,894	132,759	45,820	50,154	7,346	103,320	95,379	121,460	19,240	236,079
II. Industrie . . . . .	95,359	170,995	18,054	284,408	87,560	124,742	13,671	225,973	182,919	255,737	31,725	510,381
III. Transports . . . . .	6,277	13,643	1,090	21,010	5,726	6,771	747	13,244	12,003	20,414	1,837	34,254
IV. Commerce . . . . .	26,667	57,971	5,102	89,740	23,901	54,927	5,149	85,947	52,506	112,898	10,221	175,687
V. Force publique . . . . .	68	599	16	683	168	665	25	858	236	1,264	41	1,541
VI. Administration publique . . . . .	234	650	122	1,006	312	1,004	76	1,392	546	1,654	198	2,398
VII. Professions libérales . . . . .	3,586	10,668	1,218	15,472	4,903	16,393	1,327	22,623	8,489	27,061	2,545	38,095
VIII. Rentiers . . . . .	6,246	13,279	4,582	24,107	8,497	26,107	6,954	41,557	14,743	39,386	11,535	65,664
Population classée . . . . .	187,996	339,111	42,078	569,185	178,887	280,763	35,264	494,914	366,883	619,874	77,342	1,064,099

Cette répartition montre déjà comment se classent les étrangers d'après leurs professions, mais en nombres bruts. L'industrie en fait vivre près de la moitié et l'agriculture près du quart, le commerce plus des trois septièmes. Voici, d'ailleurs, les chiffres généraux, ramenés à 100 individus et comparés aux chiffres correspondants de la population française tout entière :

	Étrangers.	Population totale.
	Pour 100.	
I. Agriculture . . . . .	22	47
II. Industrie . . . . .	48	26
III. Transports . . . . .	3.2	3.2
IV. Commerce . . . . .	16.5	10.8
V. Force publique . . . . .	0.14	1.9
VI. Administration . . . . .	0.23	1.9
VII. Professions libérales . . . . .	3.6	3
VIII. Vivant de leurs revenus . . . . .	6.2	5.9

La population des étrangers vivant en France de l'agriculture est deux fois plus faible, et celle des étrangers vivant de l'industrie, deux fois plus forte, que dans la population générale.

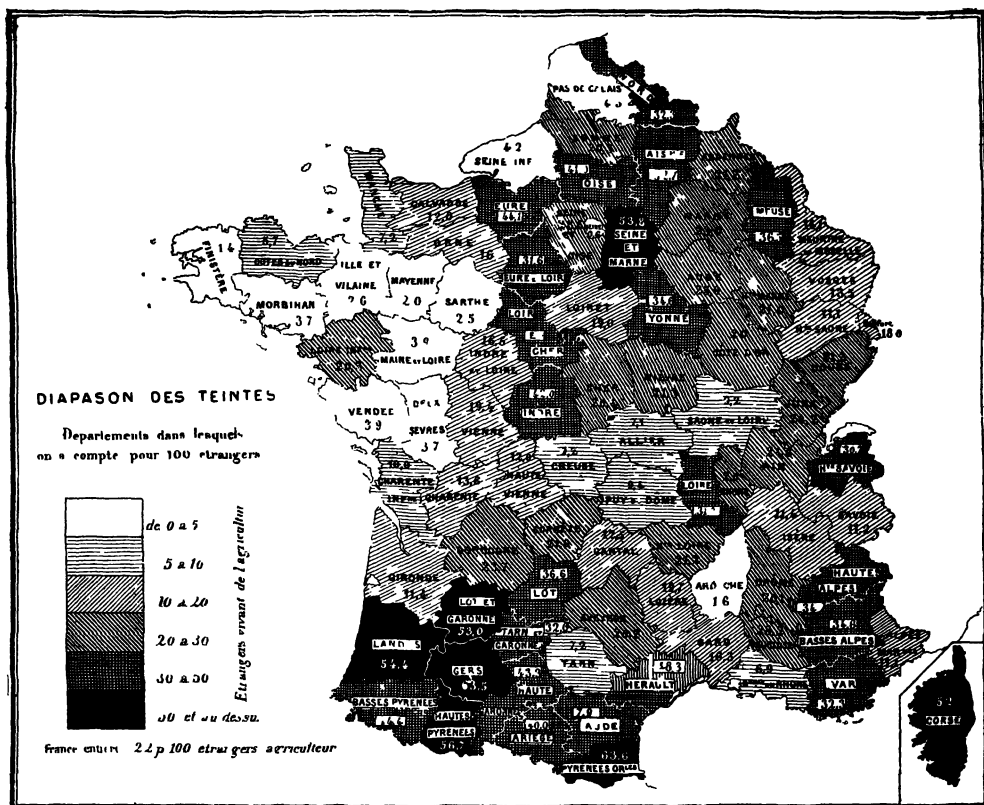
Je vais examiner rapidement les plus importants de ces groupes, c'est-à-dire ceux de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et des rentiers.

*Étrangers vivant de l'agriculture.*

L'on vient de voir que sur 100 étrangers, il y en a, en moyenne, 22 qui vivent de l'agriculture, cette proportion est loin d'être la même dans toute la France, voici les départements dans lesquels cette moyenne dépasse 50 p. 100 :

Pyrénées-Orientales, 63.6 p. 100; Gers, 63.5 p. 100; Hautes-Pyrénées, 56.7 p. 100; Landes, 54.4 p. 100; Seine-et-Marne, 53.8 p. 100; Lot-et-Garonne, 53 p. 100; Corse, 52 p. 100.

Répartition géographique de la proportion des étrangers vivant de l'agriculture.



Les Espagnols, dans le Sud-Ouest, les Italiens en Corse, viennent se livrer surtout à des travaux agricoles. Dans le nord de la France, l'on sait que de nombreux Belges franchissent chaque année, au moment de la moisson, la frontière de leur pays, et viennent offrir leur travail aux agriculteurs français, mais le caractère industriel des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de l'Aisne est trop accentué pour que le nombre des ouvriers agricoles belges soit prépondérant.

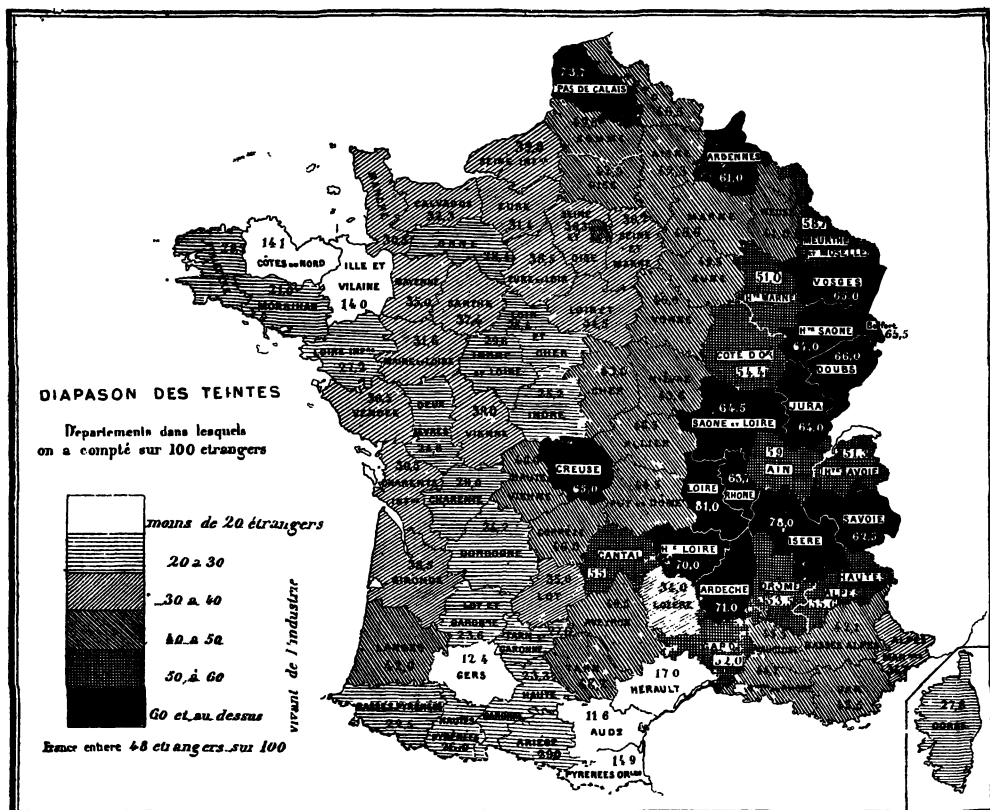
Les régions dans lesquelles l'on trouve le moins d'étrangers se livrant à l'agriculture se trouvent dans l'Ouest (Bretagne, Maine, Anjou, Poitou) L'on verra plus loin que c'est dans ces régions qu'il y a le plus d'étrangers vivant de professions libérales ou de leurs revenus.

*Étrangers vivant de l'industrie.*

La moitié, ou peu s'en faut, des étrangers habitant la France vivent de l'industrie, à titre d'ouvrier, d'employé ou de patron.

C'est dans le Nord, l'Est et le Sud-Est que la population de ces étrangers est plus forte ; 15 départements contigus, situés dans l'Est, présentent à cet égard une moyenne de plus de 60 p. 100. Voici une carte qui indique la répartition de cette moyenne par département.

Répartition géographique de la proportion des étrangers vivant de l'industrie.



Dans le Midi, le long des Pyrénées, dans le Gers, et, d'une manière générale, là précisément où nous avons constaté tout à l'heure le plus d'étrangers vivant de l'agriculture, il a été recensé fort peu d'étrangers vivant de l'industrie.

*Étrangers vivant du commerce.*

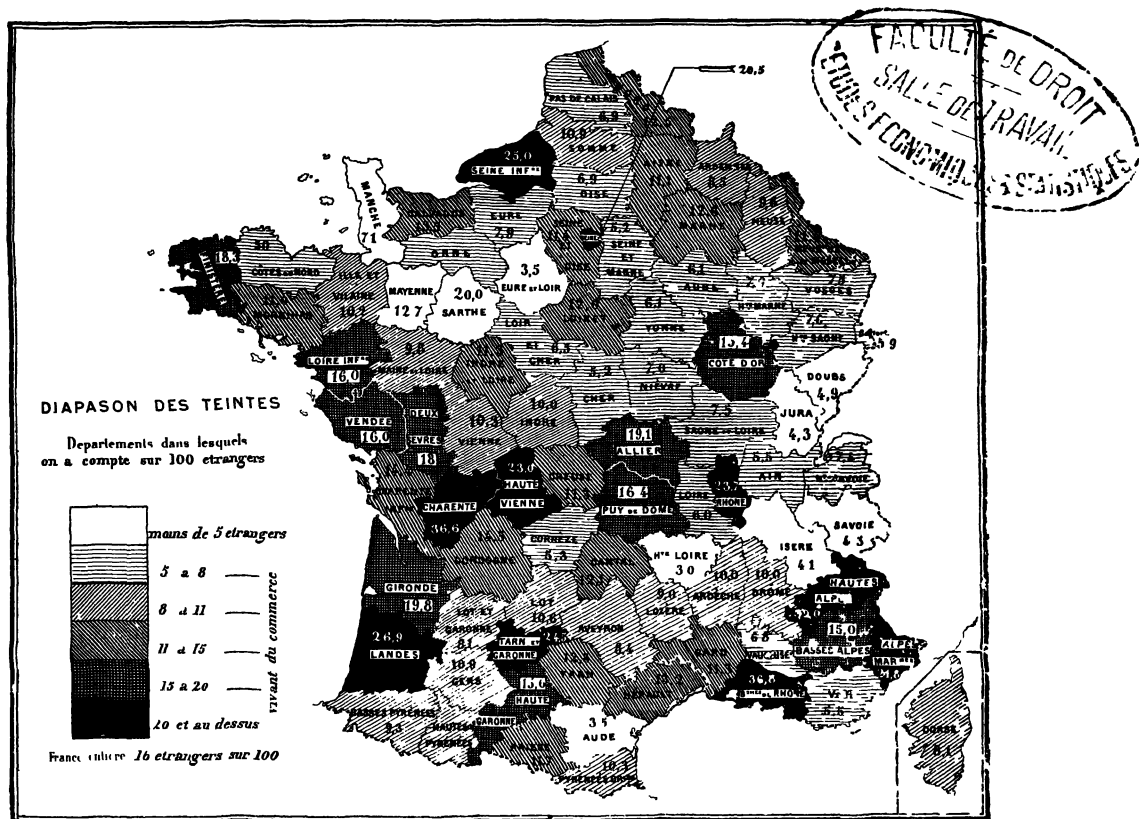
L'on a vu plus haut que sur 100 étrangers il y en avait 16 qui vivaient du commerce, cette moyenne s'élève très sensiblement dans les départements qui renferment de grands centres de population.

Voici d'ailleurs ces départements :

	Pour 100.		Pour 100.
Bouches-du-Rhône . . . . .	36.8	Gironde . . . . .	19.8
Alpes-Maritimes . . . . .	21.8	Seine-Inférieure . . . . .	25.0
Rhône . . . . .	23.7	Seine . . . . .	20.0



Répartition géographique de la proportion des étrangers vivant du commerce.



Une proportion notable de commerçants étrangers se rencontre également dans la Charente, 36 p. 100; dans la Haute-Vienne, 23 p. 100; dans les Hautes-Alpes, 39 p. 100; dans les Landes, 27 p. 100.

Au contraire, il y a peu de commerçants étrangers relativement du moins au nombre total des étrangers dans l'Est :

	Pour 100		Pour 100.
Doubs . . . . .	4.9	Haute-Savoie . . . . .	7.4
Jura . . . . .	4.3	Savoie . . . . .	4.3
Ain . . . . .	5.5		

*Étrangers vivant de professions libérales.*

Comme il sagit ici de proportion pour 100, l'on peut dire que plus il y a dans une région d'étrangers vivant de l'agriculture, de l'industrie ou du commerce, moins il y en a exerçant des professions libérales ou vivant de leurs revenus et réciproquement.

La proportion moyenne des étrangers vivant de professions libérales, médecine, professorat, beaux-arts, etc., est de 4 p. 100. Cette moyenne est inférieure à

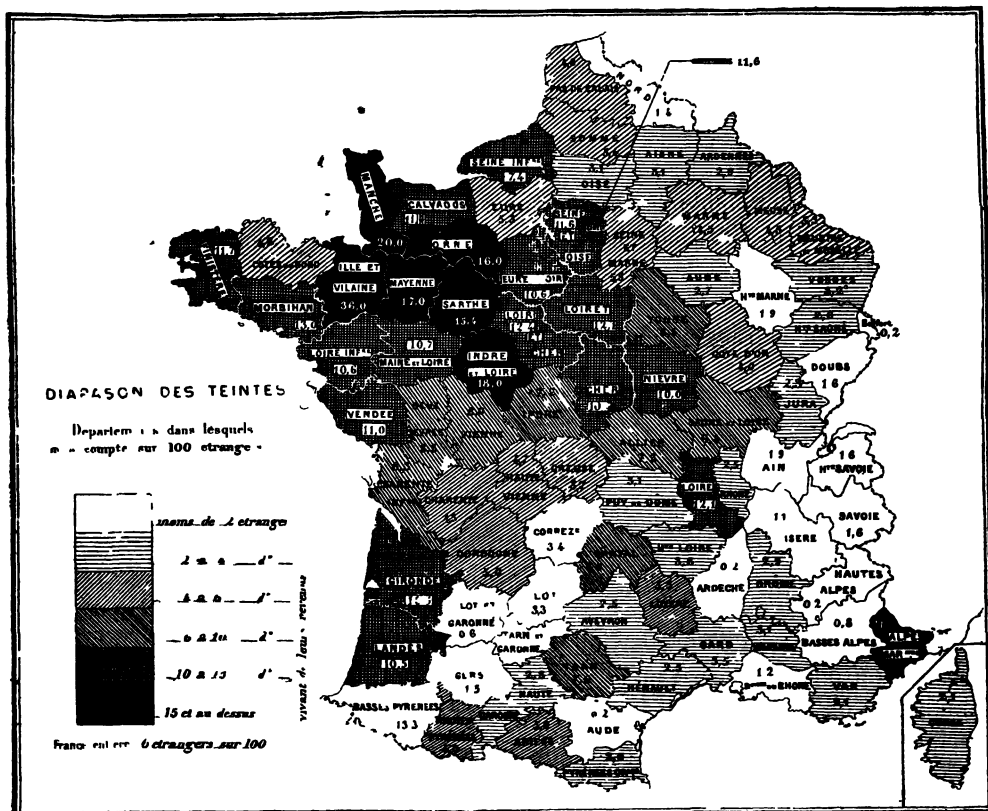
2 p. 100 dans les départements qui s'étendent des Pyrénées au Jura. Dans le nord de la France, les Ardennes, l'Aisne et l'Oise en comptent également fort peu. Par contre, dans la région qui s'étend de la Manche au Rhône, des Cévennes à l'Océan Atlantique, leur proportion est très notable surtout dans l'Ouest :

	Pour 100.		Pour 100.
Maine-et-Loire. . . . .	31	Sarthe . . . . .	21.5
Ille-et-Vilaine . . . . .	24	Mayenne . . . . .	20
Côtes-du-Nord. . . . .	22	Finistère . . . . .	16
Vendée. . . . .	21.8		

*Étrangers vivant de leurs revenus.*

Les étrangers venant en France pour vivre de leurs revenus, dans les grandes villes, dans les villes d'eaux, de plaisir ou dans les régions dont le climat, la beauté ou la richesse les attirent, ne sauraient être répartis de la même façon que ceux qui travaillent à la terre, ou qui vivent de l'industrie, aussi est-il naturel de trouver que leur proportion est plus élevée dans les régions où le total général des étrangers est plus faible.

**Répartition géographique de la proportion des étrangers vivant exclusivement de leurs revenus.**



D'une manière générale, sur 100 étrangers il y en a 6 qui vivent de leurs revenus ; dans l'Ouest, cette proportion est de beaucoup dépassée :

Pour 100.		Pour 100.	
36	dans l'Ille-et-Vilaine.	17	dans la Mayenne.
20	dans la Manche.	16	dans l'Orne.
18	dans Indre-et-Loire.	15.4	dans la Sarthe.

Pour tous ces départements, les Anglais sont en majorité dans la colonie étrangère.

En dehors de ce groupe, qui est lui-même entouré d'un certain nombre de départements dans lesquels la proportion des étrangers vivant de leurs revenus varie de 10 à 15 p. 100, l'on ne distingue guère que les Alpes-Maritimes, rendez-vous de nombreux touristes ou de nombreux malades, où la proportion s'élève à 21 p. 100.

La carte précédente donne une idée suffisante du groupement des départements, d'après l'importance du nombre des rentiers étrangers. De même que pour ceux qui exercent des professions libérales, l'on peut dire que leur proportion est en raison inverse du nombre des ouvriers agricoles ou industriels ou des commerçants.

#### CONDITION DES ÉTRANGERS.

Indépendamment de la profession exercée par chaque étranger, c'est-à-dire de la branche de l'industrie ou du commerce dont il vit, le recensement indique la condition dans laquelle il exerce cette profession, à titre de patron, d'employé, d'ouvrier. Les membres de la famille ont fait l'objet d'une catégorie spéciale.

*Patrons.* — Le nombre d'étrangers qui se sont déclarés patrons est de 131,347 ; c'est dans le commerce que leur proportion s'est trouvée plus forte. Sur 100 patrons étrangers il y en a 27 dans le commerce, 20 dans l'agriculture et 20 dans l'industrie ; presque autant, 18 p. 100, vivent de leurs revenus. La proportion générale est de 12 p. 100 de la population étrangère.

*Employés.* — Le nombre des employés étrangers recensés a été de 39,379, et n'a atteint que la proportion de 3.7 p. 100 de la population étrangère ; mais la plus grande partie se trouve, comme cela est naturel, dans le commerce. Toutes proportions gardées, il y a plus d'étrangers employés dans le commerce, que parmi les Français, principalement en ce qui concerne les banques, le gros commerce, surtout celui de commission et d'exportation.

*Ouvriers.* — Il y a, d'après le recensement, 339,283 ouvriers étrangers, dont 262,391 du sexe masculin et 76,892 du sexe féminin. C'est bien entendu dans l'industrie qu'il y en a le plus grand nombre ; dans la population générale, la proportion des travailleurs agricoles est beaucoup plus considérable, ce qui s'explique aisément, car on sait que les régions les plus agricoles de la France, tout le Centre et tout l'Ouest, renferment fort peu d'étrangers. Pour mieux comprendre l'impor-

tance de l'élément étranger parmi les ouvriers, il convient de dresser le tableau suivant, qui indique la proportion des étrangers, sur 100 ouvriers de chacun des deux sexes, dans quelques professions, en retenant que la proportion générale des étrangers est en France de 3 p. 100.

		Proportion des étrangers sur 100 ouvriers.	
		Sexe masculin.	Sexe féminin.
Professions agricoles . . . . .		3.3	1.2
Industries	{ textiles (fil et tissus) . . . . .	5.5	4.3
	{ extractives (mines, carrières, salines, etc.) . . . . .	13.4	6.6
Fabrication d'objets en métal (machines-outils, tourneurs, forgerons, couteliers). . . . .		8.3	3.3
Industries	{ du cuir . . . . .	4.5	2.3
	{ du bois . . . . .	5.0	4.8
	{ céramique (verres, faïences, porcelaines, briques, etc.) . . . . .	9.6	5.4
Produits chimiques . . . . .		22.0	9.6
Industries	{ du bâtiment . . . . .	9.2	3.5
	{ de l'éclairage . . . . .	11.7	6.1
	{ de l'ameublement . . . . .	8.2	3.6
	{ de l'habillement et de la toilette . . . . .	10.6	5.1
	{ de l'alimentation . . . . .	10.1	3.8
	{ relatives aux sciences, lettres, arts, papeteries, imprimerie, etc. . . . .	5.0	4.4
de luxe (horlogers, bijoutiers, etc.) . . . . .		7.1	6.0
Ensemble de l'industrie . . . . .		8.7	4.7

C'est dans l'industrie des produits chimiques, celle des mines et carrières, des métaux, celle de l'éclairage, de l'alimentation et de l'habillement, que l'on compte le plus d'ouvriers. Dans aucune industrie, la proportion des ouvriers étrangers ne descend au-dessous de 3 p. 100. D'une manière générale, la proportion des femmes est deux fois moindre que celle des hommes parmi les ouvriers étrangers.

Les ouvriers français se plaignent, sans doute, de l'envahissement de leurs industries par l'étranger, et demandent à être protégés, mais il semble plus conforme aux intérêts de tous les consommateurs que cet élément étranger, qui vient offrir son travail à meilleur marché, contribue à ne pas élever outre mesure les prix de revient. En considérant le travail, comme le font les économistes, comme une marchandise, et en voulant imposer des taxes sur le travail des étrangers travaillant dans notre pays, l'on ferait indubitablement augmenter les salaires, par la suppression de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère, et les prix s'en ressentiraient immédiatement.

D'autre part, l'immigration des étrangers nous apporte un double élément de richesse, le premier consiste dans le mouvement commercial et le numéraire apporté par les nombreux touristes, voyageurs et oisifs étrangers qui viennent consommer leurs revenus ou leurs capitaux chez nous; l'autre, encore plus précieux, consiste dans le constant accroissement du nombre des étrangers nés en

France, qui pour la plupart sont destinés à devenir Français, et cet appoint est très appréciable. Depuis quelques années, en effet, les décès l'emportent, en France, sur les naissances, et ce déficit est dans une notable mesure atténué par l'excédent des naissances étrangères.

Il n'y a donc pas lieu, quant à présent, de s'inquiéter de l'immigration des étrangers en France. Il convient, au contraire, de s'en réjouir et de l'accepter comme une précieuse compensation à notre trop faible natalité.

Victor TURQUAN.

---